

Les vingt pinasses au siège de l'île de Ré,

Dans le but de soutenir ses coreligionnaires séparatistes (protestants) de La Rochelle, le Roi d'Angleterre envoya un secours de 10.000 hommes et 90 navires. Le 20 juillet 1627, cette armada se mit aussitôt en devoir de faire le siège du fort St-Martin. L'île de Ré au pouvoir des Anglais, c'était La Rochelle séparée de la France. Il s'agissait donc de secourir et de ravitailler à tout prix la forteresse St-Martin-de-Ré.

Le plus difficile était d'introduire vivres et poudre dans la citadelle investie. Richelieu eut une inspiration de génie en utilisant les pinasses de St-Jean-de-Luz et de Bayonne. Cette première expédition ne connut pas un grand succès. Une seconde flottille fut envoyée sur site.... Deux cents marins s'embarquèrent de Vieux-Boucau le 26 septembre 1627 sur 20 pinasses et 10 chaloupes.



Siège de l'île de Ré, gravure eau-forte de Callot, 1628, coll. Château de Monbazillac,

Cette seconde expédition réussira :

- à s'infiltrer à travers l'armada anglaise sans trop de pertes,
- à livrer nourriture et poudre aux assiégés. Port d'Albret, où ce qu'il en restait, fut royalement récompensé pour la part qu'il prit à la campagne de guerre de 1627-1628.



Autour de la citadelle, gravure eau forte de Callot, 1628, coll. Château de Monbazillac ;

Quelque temps après, le 8 juillet 1631, Louis XIII Roi de France promulgait des lettres patentes à ses chers et bien-aimés habitants du Boucau Vieux en considération des services rendus au royaume de France. Il leur accordait des franchises municipales avec droit de Jurade et approuvait les statuts de la communauté. Ceux-ci furent présentés à la population le 15 juillet 1631 et l'on procéda à la première élection des jurats, puis du Syndic, dans la petite chapelle de Vieux-Boucau.

Voici résumé l'inventaire des 25 statuts (police, messes, foires, taxes et octroi, poids, vin, pêche, entretien embouchure, terrains etc... qui donnèrent naissance à notre commune. A la suite des statuts, il aurait fallu ajouter le rôle des vingt pinasses pour préserver de l'oubli les noms des deux cents marins. On pourrait soupçonner connaître le chef « de Lafargue, capitaine pour sa Majesté », lors de l'installation de la jurade à la fin de la séance du 13 juillet 1631. A cette époque, les restes de l'embouchure de l'Adour et le gros bourg du Vieux-Boucau étaient condamnés à s'éteindre peu à peu. D'après le plan précis de 1860 dressé pour les acheteurs de semis, on situerait approximativement aujourd'hui les berges du fleuve entre le poste MNS de Soustons et celui de Vieux-Boucau plage Nord (signaux maritimes triangulaires de 10 mètres en bois, peints de couleur noire). A travers l'allégresse que trahit le cahier des statuts du Vieux-Boucau, il est signalé aux jurats la préoccupation capitale : conserver le port car des vaisseaux de ligne y rentrent encore, de veiller à la conservation du havre qui s'est fermé depuis à deux reprises. Avec le renfort des émigrés juifs du Portugal, le bourg compte encore 1216 habitants en 1666, mais au recensement de 1806, il ne reste que 179 boucalais. L'anéantissement de Port-d'Albret semble accompli.

La municipalité de Vieux-Boucau aura bien du mal à remonter la pente, elle devra lutter à chaque tempête contre l'envahissement des sables, les inondations, les maladies causées par les zones marécageuses. Elle sera aidée pour sa survie par les communes voisines (Soustons et Messanges) pour conserver son embouchure praticable.



Cliché 1920, ancienne mairie-halle-école remplacée en 1950 par celle que l'on connaît aujourd'hui.

En 1933, l'ancien Boucau ou Port d'Albret si cher à Henri IV s'est relevé. Le village est convenablement reconstruit et se trouve relié à la plage par une avenue de Tamaris. Le recensement de l'époque y accuse une population de 504 habitants.

C'est dans cette halle en arcades que se pratiquait :

- l'achat des poissons pris par les pinasses,
- l'achat des anguilles et pibales pris par les pêcheurs à pied.

En 1968, cette ancienne mairie sera démolie pour laisser place à de nouvelles constructions et la création d'une place devant la mairie.

Documents consultés : archives municipales, publications Bernard St-Jours,

Jean-Pierre Mabile